

AVIS

Réf. : ENV.18.68.AV

Date d'approbation : 11/07/2018

Révision du PS de Malmedy - Saint-Vith en vue de l'extension de la carrière de la Bouhaye à WAIMES– Dossier de base

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Trageco
- *Auteur du rapport :* Trageco
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis

- *Référence légale :* D.II.48 du CoDT
- *Date de réception du dossier :* 15/06/2018
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :* Avis sur le dossier de base

Projet :

- *Localisation & situation au plan de secteur :* zone agricole
- *Affectations proposées :* Zone d'extraction
- *Compensations :* Zone agricole, zone forestière

Brève description du projet et de son contexte :

La demande de révision vise l'inscription au plan de secteur d'une zone d'extraction (incluant une zone de dépendances d'extraction) d'environ 23,8 hectares en extension de la carrière de la Bouhaye. Ces parcelles sont actuellement situées en zone agricole.

La carrière assure la mise à fruit d'un gisement de pierre de Steinbach, de type « grès quartzeux ». La révision est sollicitée en raison de la faiblesse du gisement encore disponible en zone d'extraction.

Des compensations planologiques sont prévues sur plusieurs sites répartis sur les communes de Waimes, Bulligen et Amel et totalisant une superficie de 23 ha. Un déclassement de zones d'extraction est également proposé (zone agricole et zone forestière).

1. AVIS

Le Pôle remet un avis favorable à la poursuite de la procédure telle qu'entamée.

Le présent avis ne préjuge en rien des avis qui seront remis ultérieurement par le Pôle sur ce dossier (contenu du RIE, qualité de l'évaluation environnementale opportunité environnementale du projet).